

Sport en entreprise

Par **parcourschaotique**, le 26/10/2016 à 15:33

Bonjour

J'aimerais savoir si un salarié a le droit de refuser de faire une course à pied le dimanche si son entreprise est fermée le dimanche en temps normal (genre job de bureau du lundi au vendredi). Déjà qu'on impose plein de trucs aux gens donc si en plus on force les gens à faire un sport qu'ils détestent ou à sacrifier leur vie privée un jour qui est censé leur appartenir (car non travaillé en temps normal on peut avoir des enfants, une vie privée, une famille le dimanche et si on a choisis un boulot de bureau c'est parce qu'on accepte de bosser tard le soir en échange d'avoir son dimanche).

Je me posais la question car une boîte où j'ai fait de l'intérim l'an dernier a imposé une course à pied aux salariés fixes (j'entends par là une course genre la parisienne donc course avec énormément de monde). A préciser que la boîte ne faisait pas du tout ça pour créer des liens entre salariés et que la majorité n'en avait pas envie mais la boîte voulait juste se faire sa pub et certains avaient des enfants donc pas forcément envie de courir le dimanche mais plutôt de s'occuper de leurs kids.

Perso je n'ai jamais aimé cet effet buffle (tout le monde qui part au top départ comme un troupeau avec risque d'écrasement ça donne pas envie).

Mes anciens souvenirs d'EPS m'évoquant l'expression "le ridicule ne tue pas" [smile4] ne m'ont curieusement jamais donné la folle idée de suggérer une course à pied à mes entreprises.

Du genre le lancer de disque (pour avoir les doigts qui se transforment en mystère freeze ou en knakis surgelés), le volley (éviter de se faire assommer), le lancer de javelot (pire que les 12 travaux d'Astérix...) comment vous dire que comme pas mal de gens j'ai été ravi de voir que les sports "militaires" n'étaient plus d'actualité quand j'ai migré dans le supérieur. Faire du sport ça doit être pour le plaisir et donc en respectant le rythme de chacun pas des trucs horribles comme on avait au lycée.

Par **Isidore Beautrelet**, le 26/10/2016 à 15:55

Bonjour

Alors là je suis abasourdi.

Un employeur ne peut en aucun imposer à ses salariés de faire du sport, quelque soit le jour de la semaine d'ailleurs. Ce genre d'activité organisée par l'entreprise doit rester sur la base du volontariat.

Dans le pire des cas, votre absence risque d'être mal vu. Mais après tout, c'est votre jour de repos. Vous consacrez déjà votre semaine à l'entreprise, il est compréhensible que vous préfériez passer vos week-end avec votre famille.

Moi aussi, je garde un très mauvais souvenir des cours d'EPS. A part pour le badminton, j'étais le plus mauvais de la classe [smile17]. C'était très frustrant d'être le dernier choisi au handball, basketball et autres ...

Par **parcourschaotique**, le 26/10/2016 à 19:59

Bonjour

Merci pour cette réponse :-)

Je ne suis certes plus dans cette entreprise mais c'est toujours bon à savoir.

Je pense que c'est bien de faire des choses avec des collègues mais le sport imposé ben non car tout le monde n'est pas fan surtout une course qui a un goût de cross de collège.

C'est vrai ce que vous dites, si la majorité le fait on est un peu obligé sous peine d'être mal vus par les autres (qui eux-même acceptent par peur de déplaire au patron).

Je vois qu'on a connu les mêmes problématiques en EPS. Les nuls en sport étaient toujours choisis en dernier genre qui va se récupérer le loser :D

Le sport est un exemple de cours où les gens étaient exclus malgré eux car cette discipline est un peu comme les maths même avec de la bonne volonté si vous êtes souple comme un playmobil vous n'arriverez jamais à atteindre la souplesse d'un anaconda.

Pour ma part, à l'époque j'avais des "il faut être plus dynamique", "s'investir davantage"

=> ben ouais mais comment quand on refuse de vous passer le ballon ? (par peur que vous le loupiez ou que vous assommiez votre coéquipier ?).

Après pas de problème si les profs veulent assumer les risques consécutifs : responsabilité sans faute, homicide involontaire...mais bon encore aurait-il fallut attraper cette balle.

Imaginez des nuls en sport qui font un master de droit du sport pour prendre leur revanche sur le sport ça serait amusant.

Par **Isidore Beautrelet**, le 27/10/2016 à 07:56

Bonjour

Je me reconnais dans votre témoignage [smile4]

[citation]Imaginez des nuls en sport qui font un master de droit du sport pour prendre leur revanche sur le sport ça serait amusant.[/citation]

Ben aux États Unis, il y a un dicton du genre "ton souffre douleur aujourd'hui, ton patron demain" [smile3]

Par **parcourschaotique**, le **27/10/2016** à **20:33**

Bonjour,

Très intéressant ce dicton à méditer :)

Par **Isidore Beautrelet**, le **28/10/2016** à **08:14**

Bonjour

J'ai même retrouvé la vidéo "d'illustration" [smile4]
<https://www.youtube.com/watch?v=-Sz8iPFLG-w>